

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Dunières (pôle des associations),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Catherine MARCON)

Nombre de membres :
En exercice : **24**
Présents : **19**
Ayant pris part au vote :
(vote public) : **22**
○ Pour : **22**
○ Contre : **0**
○ Abstention : **0**
○ Blanc : **0**
○ Nul : **0**

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, GOUY Pascal, VALLAT Robert, MOULIN Christophe, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, BERTHOLON Michel, POINAS Jean-Michel et Mmes MARCON Catherine, MEYNET Isabelle, MOUNIER Emeline, DREVET Hélène et SOUTRENON Maryline.

Excusée : Mme MASSARDIER Céline.

Absent : M. CELLE Hubert.

Pouvoirs : Mme JAMES Marie-Laure a donné pouvoir à M. SABY François-Régis.

Mme DURIEUX Gladys a donné pouvoir à M. POINAS Jean-Michel.
M. PEYRARD Nicolas a donné pouvoir à M. SOUVIGNET Bernard.

Date de convocation :
Le 22 février 2023

Date d'affichage :
Le 22 février 2023

M. JURY, Vice-Président, rappelle la compétence « piscine » de la Communauté de Communes depuis sa construction.

Il rappelle également la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2020-11-30/09 du 30 novembre 2020 approuvant le principe de lancer à l'échelle communautaire une étude énergétique sur de nombreux bâtiments publics (dont la piscine).

M. JURY expose qu'après rendu de l'étude énergétique relative à la piscine, il pourrait être souhaitable de procéder à plusieurs travaux de rénovation énergétique :

- Classement énergétique :
 - Classement actuel de la piscine : B
 - Classement futur espéré : A
- Travaux préconisés : mise en place de sous-compteurs, isolation toiture terrasse, isolation plancher bas du bassin, remplacement des menuiseries, calorifugeage des réseaux, pompes à débit variable, changement moteur VMC double flux, récupération chaleur eaux grises ECS, pose d'une bâche et panneaux photovoltaïques en autoconsommation.

Il rappelle enfin la délibération du Conseil n° DC/2021-11-29/06 du 29 janvier 2021 approuvant une demande de subvention concernant ce projet au titre de la DSIL 2022.

Il explique que l'Etat a attribué à la collectivité une subvention DSIL 2022 de 118 200 € et également une subvention DETR 2022 de 70 000 € (au titre des reliquats DETR 2022).

DELIBERATION N° :
DC/2023-02-27/05

OBJET DE LA SEANCE :
Piscine (Dunières) –
Rénovation énergétique

Demande de subvention

AR Prefecture

043-244300307-20230227-DC2023022705_1-DE
Reçu le 10/03/2023

M. JURY propose au Conseil Communautaire de déposer un dossier de subvention au titre du « Fonds Vert » afin d'optimiser au maximum le financement de cette opération (dont le coût est important et le temps de retour sur investissement très long) selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses HT	Recettes HT
Travaux de réhabilitation énergétique : 452 000 €	DSIL 2022 : 118 200 € DETR 2022 : 70 000 € FONDS VERT 2023 : 173 400 € Autofinancement : 90 400 €

M. JURY propose au Conseil Communautaire de se positionner sur ce dossier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le projet de rénovation énergétique de la piscine à Dunières,
- approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- sollicite de M. le Préfet de la Haute-Loire une subvention la plus élevée possible au titre du Fonds Vert 2023 pour financer ce projet,
- dit que les dépenses relatives à ce projet seront inscrites au budget primitif 2023,
- charge M. le Président de déposer le dossier de demande de subvention correspondant,
- charge le Président et le Vice-Président compétent de prendre toutes décisions utiles pour la réalisation de ce projet.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Bernard SOUVIGNET – Vice-Président,



AR Prefecture

043-244300307-20230227-DC2023022705_1-DE
Reçu le 10/03/2023

Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le

Affichage et publication effectués le